

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 26 MAI 2020

OBJET : SEANCE A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt, et le vingt-six mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la Mairie, 110 Place des Platanes, sous la présidence de Monsieur LAMOTE Jean-Baptiste, le plus âgé des membres du conseil, sur convocation adressée par le Maire sortant, DIRIBARNE Jean-Paul le 19 mai 2020.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON-CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Le président de séance indique au Conseil Municipal que l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

En raison de la situation sanitaire actuelle et de l'impossibilité d'accueillir du public dans le respect des règles de distanciation sociale, le président de séance propose que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du président de séance, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE que la séance se déroule à huis clos.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 28 mai 2020 et de sa transmission en Préfecture le 28 mai 2020.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

